

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies aux investisseurs conformément à une obligation légale, afin de les aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels sont les risques associés. Il leur est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI FUND – RS EUROPEAN EQUITY POSITIVE ECONOMY (G-I-EUR)

ISIN : LU1753039285 - Cette catégorie d'actions est proposée aux investisseurs institutionnels

Un Compartiment d'OFI FUND umbrella SICAV

La société de gestion de cette SICAV est OFI LUX.

Ce Compartiment est géré par OFI Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Objectif et politique d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de maximiser la croissance du capital à long terme en investissant dans des titres d'entreprises cotées en bourse, domiciliées et cotées sur des Marchés réglementés ou d'Autres marchés réglementés au sein de l'Espace économique européen, et suivant des objectifs d'économie positive. Ces objectifs visent à avoir un impact bénéfique sur l'environnement et le bien-être individuel, en lien, entre autres, avec la transition et l'efficacité énergétique, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, la santé, l'alimentation et la sécurité des individus.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment basera ses choix d'investissement sur la recherche fondamentale liée à la sélection de titres individuels pour des positions longues. La stratégie du Compartiment reste à la discrétion du Gestionnaire, selon ses attentes concernant le marché. Le Gestionnaire pourrait également faire libre usage de son expertise dans des domaines autres que la finance pour ses choix d'investissement.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75 % de son actif net dans des actions ordinaires d'entreprises qui ont leur siège social, qui sont cotées en bourse ou qui mènent la plupart de leurs activités au sein de l'Espace économique européen.

Un maximum de 25 % de l'actif net du Compartiment peut être investi dans des actions suisses.

Les entreprises poursuivant des objectifs d'économie positive pouvant englober une large gamme de secteurs financiers et de capitalisations

boursières, la politique du Compartiment est d'investir dans tous types de capitalisations boursières, sans contraintes de secteur ou allocation de référence.

Le Compartiment peut aussi détenir des espèces ou équivalents, dans la limite de 20 % de son actif net.

Le Compartiment peut être exposé aux marchés et devises de tout l'Espace économique européen et de Suisse. De plus, le Compartiment peut être exposé à d'autres devises de l'OCDE, dans la limite de 5 % de son actif.

Pouvoir de gestion

Le Gestionnaire a le pouvoir de vendre et d'acheter des placements pour le compte du Compartiment dans les limites fixées par les objectifs et la politique d'Investissement.

Acquisition, rachat et conversion

Vous pouvez acheter, vendre et convertir cette catégorie d'action auprès de l'agent de registre et de transfert ou du distributeur principal sur une base quotidienne (à toute date d'opération, c.-à-d. tout jour où les banques du Luxembourg sont ouvertes pour les activités bancaires).

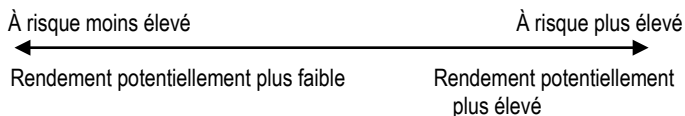
Politique de distribution

Les revenus découlant du compartiment sont réinvestis.

Recommandation

Ce compartiment ne convient pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur argent sous 5 ans.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur est basé sur la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de cette Catégorie d'actions depuis sa création et complétée par la volatilité historique de l'indice de référence sur les cinq dernières années.

Cette Catégorie d'actions est classée en catégorie **6** car au moins 75 % de l'actif net du Compartiment sera en permanence investi dans des actions ordinaires d'entreprises dont le siège social ou le bureau principal est situé dans un Pays membre de l'Union européenne.

D'autres risques essentiels pour le Compartiment ne sont pas suffisamment couverts par l'indicateur ci-dessus : le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres de créances ou d'autres actions, dont des ADR, des GDR, des obligations convertibles et des garanties sur titres cotés ou négociés sur des Marchés réglementés ou d'Autres marchés réglementés.

Le compartiment peut être exposé au risque de crédit lié aux titres si l'émetteur fait défaut ou voit sa notation révisée à la baisse.

Le Compartiment peut aussi détenir jusqu'à 20 % de son actif net en espèces ou équivalents. Il utilisera des instruments dérivés tels que des options de vente ou d'achat et/ou des contrats à terme ou des valeurs mobilières et des indices financiers.

De plus, la valeur de votre investissement peut chuter ou augmenter, et il est possible que vous récupériez une somme inférieure au montant initialement investi.

Les données historiques utilisées aux fins du calcul de la catégorie de risque et de profit ne peuvent pas servir d'indicateur fiable pour le profil de risque à l'avenir.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée ci-dessus demeure inchangée ; elle est susceptible d'évoluer au fil du temps.

La catégorie la plus basse de risque ne signifie pas que l'investissement est sans risque. Le capital ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection. Vous trouverez de plus amples informations à propos du profil de risque et de rendement dans le prospectus relatif à la SICAV disponible chez OFI LUX ou sur le site Internet du Distributeur principal à l'adresse www.ofilux.lu.

Frais pour cette catégorie d'action

Les frais imputés aux investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, notamment les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée 2,00 %

Frais de sortie Non applicable

Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre argent avant qu'il ne soit investi ou avant que le produit de votre investissement ne vous soit versé.

Frais prélevés pour cette catégorie d'action sur une année

Frais courants 1,10 %

Frais prélevés pour cette catégorie d'action dans certaines circonstances

Commission de surperformance Non applicable

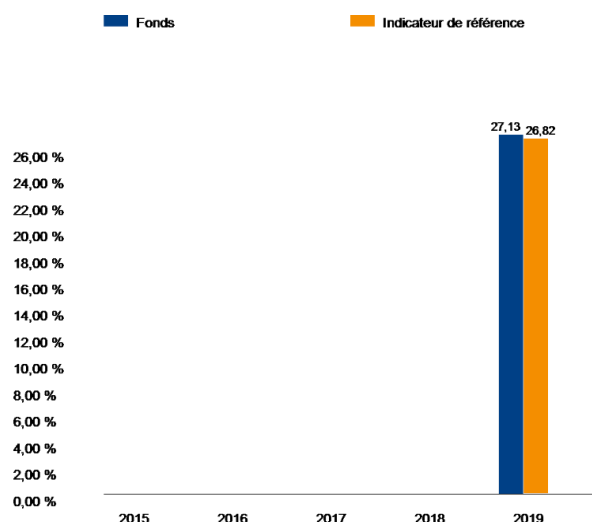
Les **frais d'Entrée** et de **Sortie** peuvent être inférieurs. Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, adressez-vous à votre conseiller financier ou votre distributeur.

S'agissant d'une nouvelle catégorie d'actions, le montant des **Frais courants** présenté ici est une estimation.

Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance ni les frais de transaction du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, consultez le **Chapitre 15 du prospectus** relatif à la SICAV, disponible sur le site internet www.ofilux.lu.

Performances passées



Indice de référence : Stoxx Europe 600 Net Return EUR

Les frais d'entrée éventuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

Ce Compartiment a été lancé le 14 décembre 2016. Le 24 février 2017, le compartiment OFI FUND – European Small Cap (le compartiment d'accueil) a absorbé le compartiment SSP-OFI European Smaller Companies de la SICAV Single Select Platform. Il reflète donc la performance du compartiment absorbé.

Depuis le 13/07/2017, l'indice de référence est le Stoxx Europe 600 en remplacement du Stoxx Europe Small 200.

Devise utilisée pour les calculs : EUR

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Banque dépositaire (agent de registre et de transfert) : **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST LUXEMBOURG**

Pour obtenir de plus amples informations sur le Compartiment, nous vous invitons à visiter notre site internet : www.ofilux.lu. Vous pourrez y demander une copie gratuite du prospectus (disponible en anglais) et du rapport annuel (disponible en anglais). Notre Site internet fournit également d'autres informations qui ne sont pas reprises dans ce document, comme les cours des actions.

Le compartiment est soumis à la législation fiscale luxembourgeoise. En fonction de votre pays de résidence, cela pourrait avoir un impact sur votre imposition personnelle. Nous vous conseillons de consulter votre conseiller fiscal pour obtenir plus de détails à ce propos.

La société de gestion, OFI Lux, est uniquement responsable des informations énoncées dans le présent document qui s'avéreraient trompeuses, inexactes ou en contradiction avec les chapitres pertinents du prospectus relatif à la SICAV.

En tant que filiale détenue à 100 % par OFI Asset Management, la société de gestion applique la politique de rémunération du groupe OFI. Cette politique établit un équilibre approprié entre les composantes fixes et variables de la rémunération globale et se base sur un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs, appliqués différemment pour les preneurs de risque, les cadres supérieurs et les fonctions de contrôle. L'évaluation de la performance est définie dans un cadre pluriannuel adapté à la période de détention recommandée aux investisseurs dans le fonds de l'OPCVM géré par la société de gestion, en vue de garantir que le processus d'évaluation est basé sur une performance à long terme de la société ainsi que sur ses risques d'investissement, et que le paiement effectif des composantes de la rémunération basées sur la performance est étalé sur la même durée. La politique de rémunération du groupe a été déterminée par le comité stratégique du groupe, composé de représentants des actionnaires du groupe. Ce comité est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique de rémunération. Les détails de la Politique de rémunération actualisée, y compris, sans toutefois s'y limiter, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages sociaux, sont disponibles à l'adresse http://www.ofilux.lu/index_uk.php. Une copie papier pourra être obtenue gratuitement sur simple demande au siège social de la Société de gestion.

L'investisseur peut passer à des actions d'une autre catégorie du compartiment ou d'un autre compartiment de la SICAV. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le Chapitre 16 du prospectus relatif à la SICAV.

Les Actions de la Catégorie G-I-EUR sont proposées aux investisseurs institutionnels qui investissent au moins 1 000 000 d'euros lors de la souscription initiale.

La SICAV est autorisée au Luxembourg et placée sous la surveillance de la CSSF.

La société de gestion est autorisée au Luxembourg et placée sous la surveillance de la CSSF. Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes et à jour au 10/02/2020.